



Syndicat National des Personnels de l'Education et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - *Fax* : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org *Mél* : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Résultats de la CAP éducateurs et CSE des 14 et 15 décembre 2011

Attention !! tous ces résultats sont bien entendu publiés sous réserve de validation par l'Administration Centrale

Ont siégé : Mme Michelle HENRY tél 02 41 86 82 82 ; Mme Anita GALLETTI tél 03 80 42 02 75

Mr Sébastien BOURRE tél 03 20 24 06 18 ; Mme Audrey DAVID tél 03 21 38 83 38

Mr Pascal DANBIELLE tél 02 31 74 55 44 ; Mr Laurent GONZALVEZ tél 04 73 26 29 22

Mme Isabelle AUBRY tél 01 55 28 85 20 ; Mme Claude THEODORE tel 05 62 51 39 45

Déclaration liminaire

Cette CAP se tient dans un contexte particulièrement délétère pour notre institution. En effet, le gouvernement a exploité à outrance et à des fins électoralistes, l'émotion légitime suscitée dans la population suite au meurtre d'une jeune fille par un adolescent de son internat au Chambon sur Lignon. Il a ainsi mis en place une vaste campagne de communication voulant rassurer l'opinion publique et promettant un risque « zéro » illusoire. Comme à chaque fois, de nouvelles mesures ont été annoncées et un projet de loi présenté au conseil des ministres seulement quelques jours après. Ce nouveau projet de loi dit « de programmation relatif à l'exécution des peines » est la 5^{ème} loi sur la récidive depuis 2002. Pourtant, un récent rapport de l'OIP (Observatoire International des Prisons) démontre l'échec total de ces politiques et classe la France à la 9^{ème} place européenne quant aux conditions de détention. Parallèlement, les effets de l'application de la loi Mercier commencent à se faire sentir. D'ores et déjà, dans certains tribunaux, des mineurs sont jugés très rapidement dans le cadre de la procédure de convocation directe par le Parquet. La mise en place dans trois cours d'appels de jurés populaires en tribunal correctionnel est prévue dès le 1^{er} janvier 2012. Ce dispositif s'impose également aux mineurs dès 16 ans, pour lesquels la justice spécifique s'aligne sur celle des majeurs.

Dans le contexte de crise qui se développe, les gouvernements, et notamment en France, alignent les plans d'austérité. Cela a des répercussions également à la PJJ.

Les moyens financiers alloués se concentrent uniquement pour favoriser l'ouverture de structures issues de ces choix politiques, tels que les EPPOO et la transformation de 20 EPE en CEF.

Notre administration abandonne les structures d'hébergement éducatives traditionnelles où de fait les conditions de prise en charge des mineurs ne cessent de se dégrader. Le peu d'investissement dans les milieux ouverts et les services d'insertion engendre également de grandes difficultés pour accompagner ces adolescents. Dans ce contexte, les conditions de travail de l'ensemble des personnels se détériorent toujours un peu plus.

Malgré cette débauche de moyens pour les structures d'enfermement, la pluridisciplinarité est remise en cause. La suppression du temps FIR pour les psychologues n'a pour objet que d'émietter le temps de présence de ces professionnels sur un nombre toujours plus grand de services (multiplication des compléments de service) et de réduire leur travail dans l'investigation à un simple rôle ponctuel d'expert (MJIE en un mois.)

Concernant cette CAP d'avancement, la volonté de l'administration est de prouver que les avancements et les entretiens professionnels sont en adéquation et que ces derniers permettent « d'objectiver » les choix faits en fonction du mérite.

Nous savons qu'il n'en est rien et que le mérite sert à introduire une concurrence entre les agents eux-mêmes. Devant cette procédure de pseudo rationalisation de l'avancement nous demandons que les DT et les DIR fassent connaître largement leurs critères de sélection des agents et rendent publiques les classements fournis à l'AC. Plus les informations seront connues par tous, plus nous pourrions opposer des limites à l'arbitraire.

La délégation SNPES/PJJ-FSU réaffirme le besoin d'une progression sociale tout au long d'une carrière et donc notre attachement à la promotion sociale liée à l'ancienneté dans la Fonction Publique. L'engagement d'un agent à servir l'Etat ne peut être limité à son simple attachement à une administration. Si le gouvernement déclare vouloir favoriser la mobilité dans les Fonctions Publiques, et même si nous ne sommes pas dupes de sa finalité, notre administration va à l'encontre de la loi de mobilité, en ne reconnaissant plus le critère de l'ancienneté Fonction Publique pour des agents qui auraient eu une carrière hors PJJ.

Il est impossible, en l'état des documents fournis par l'administration, de travailler à partir de ce critère qu'est l'ancienneté Fonction Publique. Nous sommes contraints, afin de garantir un minimum d'égalité entre les agents, de travailler à partir du seul critère de l'ancienneté au ministère de la Justice. La liste que nous proposons n'est pas conforme à nos engagements syndicaux mais reste la moins arbitraire au regard des éléments dont nous disposons.

Nous continuons donc à réclamer toutes les informations concernant l'ancienneté Fonction Publique des agents.

Nous dénonçons à nouveau et avec force la CAP de mobilité de fin d'année, qui entrave de manière profonde l'égalité de traitement des agents face au droit à mutation. La tenue d'une seule CAP de mobilité garantit à tous la possibilité de postuler sur une unique liste de poste (un agent peut se voir servir sur un moins bon choix en mai et constater que le poste convoité est proposé à l'automne.) Elle garantit ainsi un seul et même rythme d'arrivée et de départ des agents, ce qui renforce la planification et la constitution des équipes, fondamental à la stabilité et nécessaire à la prise en charge de notre public.

Nous tenons à remercier les personnels qui, en votant pour le SNPES-PJJ/FSU, ont manifesté leur attachement à un syndicalisme revendicatif et de lutte. Le SNPES-PJJ/FSU s'oppose à la destruction du service public d'éducation à la PJJ qui vit une régression sans précédent avec une détérioration de nos missions et défend les droits et les conditions de travail des personnels. Le résultat des dernières élections professionnelles confirme la première place de notre syndicat à la PJJ et permet à la FSU de siéger au Comité Technique Ministériel.

La délégation éducateurs, CSE, SNPES/PJJ-FSU

Résultat de la CAP mobilité éducateurs/CSE

POSTES SPECIFIQUES									
Nouvelle Affectation					Ancienne Affectation				
DIR OU AUTRE DIRECTIO N	Dpt	Structure	Unité	Fonction	Nom Prénom	Bar	Dpt	Structure	Observations
ADM CENTRALE	75	SOUS-DIRECTION DES MISSIONS DE PROTECTION JUDICIAIRE ET D'EDUCATION (SDK) K2 - BUREAU DES METHODES ET DE L'ACTION EDUCATIVE	SECTION INVESTIGATION ET ASSISTANCE EDUCATIVE	REDACTEUR	PV				
ADM CENTRALE	75	SOUS-DIRECTION DES MISSIONS DE PROTECTION JUDICIAIRE ET D'EDUCATION (SDK) K3 - BUREAU DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET DES TERRITOIRES	SECTION ARTICULATIO N ACTEURS JUSTICE MINEURS	REDACTEUR CHARGE DE PROJET	PV				
ADM CENTRALE	75	SOUS-DIRECTION DES MISSIONS DE PROTECTION JUDICIAIRE ET D'EDUCATION (SDK) K3 - BUREAU DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET DES TERRITOIRES	SECTION ARTICULATION ACTEURS JUSTICE MINEURS	REDACTEUR	PV				
ENPJJ	59	DIRECTION DES FORMATIONS	DIRECTION CONTENUS DES ENSEIGNEMENTS	FORMATEUR	MEURIN Grégoire	15,75	59	ENPJJ	Poste spé à republier
ENPJJ	59	DIRECTION DES FORMATIONS	DIRECTION CONTENUS DES ENSEIGNEMENTS	FORMATEUR	Autre corps priorisé				
ENPJJ	59	DIRECTION DES FORMATIONS	DIRECTION FORMATIONS STATUTAIRES	FORMATEUR	PV				
ENPJJ	69	PTF CENTRE EST - LYON		FORMATEUR				Réserve non levée	

GRAND EST	57	DTPJJ MOSELLE siège à METZ		CONSEILLER TECHNIQUE	BROSSET-RENAUD Isabelle A /D BONAZZI-VILLI Valérie	28,75 35	52 54	STEMO Chaumont UEMO St Dizier STEMO Verdun-Briey UEMO Briey	Poste de RUE à republier Poste de RUE à republier
ILE DE FRANCE-OM	971	EPEI GUADELOUPE siège à Ste Anne			COCO Yolaine	11	95	EPEI Villiers-le-Bel	
ILE DE FRANCE-OM	95	EPEI Villiers-le-Bel			BEN AMRANE Majda	40	95	CEF St Brice	PV
ILE DE FRANCE-OM	971	EPEI GUADELOUPE siège à Ste Anne sous réserve			TOURNIER Bertrand	17.75	62	CEF Lievin	PV
ILE DE FRANCE-OM	971	STEMOI POINTE A PITRE	UEMO ST MARTIN		KOUANG Alice	10	95	STEMO Arnouville futur STEMO Est Val d'Oise	PV
ILE DE FRANCE-OM	974	EPEI ST DENIS DE LA REUNION			PV				PV
ILE DE FRANCE-OM	976	CAE MAMOUDZOU - futur STEMOI MAMOUDZOU			PV				PV
ILE DE FRANCE-OM	987	STEMO PAPEETE			Publié pour ordre				
ILE DE FRANCE-OM	987	STEMO PAPEETE			Publié pour ordre				
ILE DE FRANCE-OM	988	Mise à disposition NOUVELLE CALEDONIE			ESPINOZA Cyril	33,75	973	STEMO Cayenne UEMO Kourou	
ILE DE FRANCE-OM	973	STEMO Cayenne UEMO Kourou			IBN-SALEM Ramsi	11	20	STEMO Ajaccio UEMO Ajaccio	
SUD EST		STEMO Ajaccio UEMO Ajaccio			BEAUDROUET LUZE Virginie	25,75	35	UEMO ST Malo	Poste fermé
DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET DU SCEAU	75	DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET DU SCEAU	D3 - BUREAU DE L'ENTRAIDE CIVILE ET COMMERCIALE INTERNATIONNALE	INTERVENANT SOCIAL	AJAVON Émile	8	77	STEMO Meaux	PV

DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET DU SCEAU	75	DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET DU SCEAU	D3 - BUREAU DE L'ENTRAIDE CIVILE ET COMMERCIALE INTERNATIONNALE	INTERVENANT SOCIAL	BENINCASA RAMIERI Christine	16,5	93	STEI VILLEMOMBLE	PV
SG	13	PLATEFORME INTERREGIONALE si�ge � AIX EN PROVENCE		CONSEILLER DE PREVENTION ET CORRESPONDANT HANDICAP	PV				
SG	21	PLATEFORME INTERREGIONALE si�ge � DIJON		CONSEILLER DE PREVENTION ET CORRESPONDANT HANDICAP	PV				
SG	33	PLATEFORME INTERREGIONALE si�ge � BORDEAUX		CONSEILLER DE PREVENTION ET CORRESPONDANT HANDICAP	PV				
SG	35	PLATEFORME INTERREGIONALE si�ge � RENNES		CONSEILLER DE PREVENTION ET CORRESPONDANT HANDICAP	PV				
SG	59	PLATEFORME INTERREGIONALE si�ge � LILLE		COORDONNATEUR DE PLATEFORME INTERREGIONALE	Poste retir�				
SG	69	PLATEFORME INTERREGIONALE si�ge � LYON		CONSEILLER DE PREVENTION ET CORRESPONDANT HANDICAP	PV				
SG		SG-2S2M-SDIT - DIT 31 - ANTENNE DE BORDEAUX		CHEF DE DOMAINE ISC	PV				

POSTES CLASSIQUES

NOUVELLE AFFECTATION					ANCIENNE AFFECTATION				
DIR	Dept	STRUCTURE	UNITE	FONCTION	NOM PRENOM	BAR	Dept	STRUCTURE	OBSERVATIONS
CENTRE	21	CEF CHATILLON SUR SEINE			PV				
CENTRE	28	STEMO DREUX	UEMO DREUX futur rattachement futur STEMO CHARTRES		BOURLARD Bruno	13.75	78	STEMO Val de Seine UEMO Mantes La Jolie	Poste fermé
CENTRE	37	STEMOI TOURS futur STEMO TOURS			Poste fermé				Poste fermé
CENTRE EST	69	EPE COLLONGE AU MONT D'OR (EXPERIMENTATION EPOO)			KERKOUBA Hasnia	2	26	EPEI Valence	PV
CENTRE EST	69	EPE COLLONGE AU MONT D'OR (EXPERIMENTATION EPOO)			BERYOUN Rachid	3,75	71	STEMO Mâcon	
CENTRE	71	STEMO Mâcon			POULCALLEC Hélène	6	01	EPEI Bourg-en -Bresse	PV
CENTRE EST	69	EPE COLLONGE AU MONT D'OR (EXPERIMENTATION EPOO)			TOURNEAUX Anais	2 RC	06	EPE La villa blanche Grasse	PV
CENTRE EST	69	EPE COLLONGE AU MONT D'OR (EXPERIMENTATION EPOO)			BELAYATTI Nacera	3,75	60	STEMO Senlis UEMO Creil	
GRAND NORD	60	STEMO Senlis	UEMO Creil		JUMEL Yann	14,75	60	CEF Beauvais	PV
CENTRE EST	69	STEMO LYON SUD siège à VENISSIEUX			RAGU Soizic	39	69	EPE Collonges au Mont d'Or	PV
GRAND EST	10	EPE TROYES			PV				
GRAND EST	68	STEMO HAUT-RHIN siège à MULHOUSE			PV				
GRAND EST	68	STEMO HAUT-RHIN siège à MULHOUSE	UEMO COLMAR		BURKHART Jean- Stanislas	20	68	DTPJJ 68	PRIORITE AGENT REDEPLOYE
GRAND NORD	2	EPE ST QUENTIN			PV				
GRAND NORD	2	EPE ST QUENTIN	UEHC AMIENS		BEDROUNI Habdallah	2	62	EPE Atrebatie UEHC Arras	PV
GRAND NORD	59	EPE PAYS DU HAINAUT siège à DOUAI			PV				

GRAND NORD	59	EPE PAYS DU HAINAUT siège à DOUAI			PV				
GRAND NORD	59	EPE PAYS DU HAINAUT siège à DOUAI	UEHC RAISMES		PV				
GRAND NORD	59	EPE TOURCOING - VILLENEUVE D'ASCQ siège TOURCOING			OUM RETEM Fares	5,25	59	SE-EPM Quiévrechain	
GRAND NORD	59	SE-EPM Quiévrechain			LAIEB Hacem	10	62	EPE Atrebatie UEHC Arras	PV
GRAND NORD	59	EPE TOURCOING - VILLENEUVE D'ASCQ siège TOURCOING	UEHC VILLENEUVE D'ASCQ		ONANA Ambroise	4,75	59	EPE Maubeuge	PV
GRAND NORD	59	EPE Maubeuge			ZIDEN Sedik	18.25		CER Poix du Nord	PV
GRAND NORD	59	SE-EPM QUIEVRECHAIN			CHAABANE Souad	6,5	59	EPE Pays du Hainaut siège à Douais UEHC Raismes	PV
GRAND NORD	59	SE-EPM QUIEVRECHAIN			PV				
GRAND NORD	59	STEMO DOUAI-CAMBRAI siège à DOUAI			PONTIEUX-MILAS Stéphanie	34	59	UEAJ Raismes	PV
GRAND NORD	59	UEAJ Raismes			BAUMGARTNER Roger	50	59	UEHC Raismes	PV
GRAND NORD	60	CEF BEAUVAIS			PV				
GRAND NORD	60	EPE NOGENT SUR OISE futur EPE OISE siège à NOGENT SUR OISE	UEHC BEAUVAIS		PV				
GRAND NORD	60	EPE NOGENT SUR OISE futur EPE OISE siège à NOGENT SUR OISE			PV				
GRAND NORD	62	CEF LIEVIN			PV				
GRAND NORD	62	EPE ARTOIS siège à BRUAY LA BUISSIERE	UECER CUINCHY		FOVET Caroline	29,5	62	CEF LIEVIN	
GRAND NORD	62	CEF LIEVIN			KACZMARKIEW ICZ Stéphane	5	62	EPE St Martin les Boulogne	
GRAND NORD	62	EPE St Martin les Boulogne			CARDON Eddie	2	62	EPE St Martin les Boulogne UEHD départementale siège à	Poste fermé

								Béthune	
GRAND NORD	62	EPE ARTOIS siège à BRUAY LA BUISSIÈRE	UECER CUINCHY		PV				
GRAND NORD	62	EPE ARTOIS siège à BRUAY LA BUISSIÈRE			BOUKHALFA Djamilia	13,75	62	STEMO Boulogne sur mer UEMO St Omer	
GRAND NORD	62	STEMO Boulogne sur mer	UEMO St Omer		DURIEZ LAIDEZ Marion	3	62	EPE St Martin les Boulogne	PV
GRAND NORD	80	STEMOI AMIENS			ZWIAUER Agathe	11	80	EPE Amiens	PV
GRAND OUEST	29	STEMO BREST - QUIMPER siège à BREST	UEMO QUIMPER		POUCHOUX Céline	42	29	EPE Quimper	PRIORITE AGENT REDEPLOYE
ILE DE FRANCE-OM	75	STEMO NORD PARISIEN			LEJOUBIOUX Eric	26	44	EPM Orvault	
GRAND OUEST		EPM Orvault			PREVERT GOUDIN Albane	9,75	95	EPEI Pontoise	PV
ILE DE FRANCE-OM	75	STEMO SUD PARISIEN			RECHTMAN Françoise	27,25	92	STEMO centre Hauts de Seine	PV
ILE DE FRANCE-OM	75	STEMO PARIS CENTRE			GARCIA IDALGO Lucette	53,75	92	STEMO centre Hauts de Seine	PV
ILE DE FRANCE-OM	75	STEMO PARIS CENTRE	UEMO BOULANGER		DIPIRO Céline	20,75	75	PTF Île de France	
ILE DE FRANCE-OM	75	PTF ILE DE FRANCE			NAMANE Salim	10,75		SDK K2	PV
ILE DE FRANCE-OM	78	EPEI NORD YVELINES siège à AUBERGENVILLE	UEAJ VAL DE SEINE siège à POISSY		BOUTEILLER Stéphanie	27,75	78	UEAJ Mantes La Jolie	PRIORITE AGENT REDEPLOYE
ILE DE FRANCE-OM	91	EPEI EPINAY SUR ORGE	UEAJ SAVIGNY SUR ORGE		SER Patrick	40	94	STEMO Ouest Val de Marne UEMO Vitry sur Seine	
ILE DE FRANCE-OM	94	STEMO Ouest Val de Marne	UEMO Vitry sur Seine		SANTOS Cynthia	2	93	EPE Seine Saint Denis UEHC Rosny sous bois	PV
ILE DE FRANCE-OM	92	EPEI ASNIERES SUR SEINE (EXPERIMENTATION EPPPO)			HILDERAL Marie-France	7,5	95	STEMO Ouest Val d'Oise UEMO Argenteuil	PV
ILE DE FRANCE-	92	EPEI ASNIERES SUR SEINE			PV				

OM		(EXPERIMENTATION EPPOO)							
ILE DE FRANCE-OM	92	EPEI ASNIERES SUR SEINE (EXPERIMENTATION EPPOO)			PV				
ILE DE FRANCE-OM	92	EPEI ASNIERES SUR SEINE (EXPERIMENTATION EPPOO)			PV				
ILE DE FRANCE-OM	92	EPEI ASNIERES SUR SEINE (EXPERIMENTATION EPPOO)			PV				
SUD	31	STEMO TOULOUSE			NAVARRO Valérie	8	31	EPE Toulouse	
SUD	31	EPE Toulouse			KASMI Karim	13,25	87	EPEI Limoges	Poste fermé
SUD	34	STEMO BEZIERS			THIBAUT Claire	13	75	STEMO EST Paris UEMO St Sébastien	
ILE DE FRANCE-OM	75	STEMO EST Paris	UEMO St Sébastien		TENAUD Philippe	23	59	STEMO Lille métropole Ouest	Poste fermé
SUD	81	SE-EPM LAVAUUR			DE NEEF Jean-Marie	22,75	94	STEMO Centre Val de Marne UEMO Créteil	
SUD	81	SE-EPM LAVAUUR			ZAREBA Jennifer	8	78	SE-EPM Porcheville	
ILE DE FRANCE-OM	78	SE-EPM Porcheville			LUBIN Sylvia	15,25	60	CEF Beauvais	PV
ILE DE FRANCE-OM	94	STEMO Centre Val de Marne	UEMO Créteil		BOYER Caroline	10	92	STEMO centre Hauts de Seine Siège Nanterre	
ILE DE FRANCE-OM	92	STEMO Centre Hauts de Seine	UEMO Nanterre		BIE Laure	6	1	EPEI Bourg en Bresse	PV
SUD	82	STEMO MONTAUBAN							Réserve non levée Poste fermé
SUD EST	6	EPE GRASSE	UEHC GRASSE futur rattachement futur EPE NICE		PICORELLA Gaëlle	5		Réintégration détachement	
SUD EST	6	EPE GRASSE	UEHC GRASSE futur rattachement futur EPE NICE		PV				

SUD EST	13	EPE VITON futur EPE MARSEILLE	RETIRE						
SUD EST	20	STEMO AJACCIO	UEMO AJACCIO futur rattachement au STEMO BASTIA		PV				
SUD EST	84	CEF MONTFAVET			PV				
SUD EST	84	CEF MONTFAVET			PV				
SUD EST	84	CEF MONTFAVET			CHRETIEN Jean-Eliot	2	43	EPEI Roanne	
CENTRE EST	43	EPEI Roanne			VILLENEUVE Mickaël	2	18	EPE Bourges	PV
SUD EST	84	STEMO CARPENTRAS	UEMO CARPENTRAS futur rattachement STEMO AVIGNON						PRIORITE AGENT REDEPLOYE (SOUS RESERVE) RETIRE
SUD EST	84	STEMO CARPENTRAS	UEMO CARPENTRAS futur rattachement STEMO AVIGNON		ROQUES EL HASSOIR Évelyne	39,75	976	CAE MAMOUDZOU - futur STEMOI MAMOUDZOU	PV
SUD EST	84	STEMO CARPENTRAS	UEMO CARPENTRAS futur rattachement STEMO AVIGNON		OLIGERI Michel	50,50	84	CEF MONTFAVET	PV
SUD EST	84	STEMOI AVIGNON futur STEMO AVIGNON	UEMO CAVAILLON		CHEMLA NAVENNEC Muriel	14	84	CEF MONTFAVET	PV
SUD EST	84	STEMOI AVIGNON futur STEMO AVIGNON			FOUASSIER LASSERE BERTILI Chantal	37,5	971	EPEI GUADELOUPE siège à Ste Anne	
ILE DE FRANCE-OM	971	EPEI GUADELOUPE siège à Ste Anne			BUNEL-DJIANI Marie-Paule	7,75	24	STEMO Dordogne/Lot et Garonne UEMO Périgueux	Poste fermé
SUD EST	84	STEMOI AVIGNON futur STEMO AVIGNON			BRUYERE Audrey	25	30	STEMO Nîmes UEMO Cévennes Camargue	
SUD	30	STEMO Nîmes UEMO Cévennes Camargue			RAYNAL Émilie	29	30	UEHC Nîmes	PV
SUD OUEST	64	STEMO AQUITAINE SUD siège à PAU	UEMO BAYONNE		PARGADE ESPOSITO Béatrice	39,5	40	CEF Mont de Marsan	
SUD OUEST	40	CEF Mont de Marsan			CASTETS Cynthia	4,75	16	EPE Angoulême	PV
SUD OUEST	86	STEMO POITOU CHARENTES EST siège à POITIERS	UEMO ANGOULEME (16)						POSTE FERME
SUD OUEST		UEMO MONT DE MARSAN			BOUE Nathalie	29	40	EPE MONT DE MARSAN	PV

Titularisations : 5 demandes étudiées, 5 avis favorables

Demandes de congé formation : 2 demandes étudiées, 2 avis défavorables

Demande de disponibilité :

BESSON Freddy, 1 an à/c 01/11/11

DENIS Alice, 1 an à/c 01/03/12

FAVERO Emilie, 1 an à/c 01/01/12

GIRAUDET Bernadette, 3 ans à/c 20/11/11

HUSSON Audrey, 1 an à/c 01/02/12

LALLEMENT Annabelle, 1 an à/c 01/01/12

SAPENZIA Aimé, 1 an à/c 02/01/12

4 recours en évaluation étudiés, pour plus d'informations, contactez les délégués ayant siégé.

Commentaires

En réponse à notre déclaration liminaire, le DRH a indiqué que ni les CEF ni les EPPOO n'enlevaient de moyens aux structures existantes, ils viennent simplement renforcer la palette de réponses diversifiées de placements. Pour nous, les moyens attribués à ces structures se font au détriment des modes de prise en charge classiques.

Concernant le milieu ouvert, la P.J.J aurait fait une demande d'ouverture de 125 postes d'éducateurs mais dans le même temps l'administration centrale nous confirme la suppression de 140 emplois au niveau national pour 2012.

Chacun appréciera l'ensemble de ces contradictions et les priorités retenues.

En qui concerne la pluridisciplinarité, le DRH réaffirme la suppression définitive du temps FIR en méprisant la mobilisation des professionnels. Pour les ASS, il indique vouloir à terme un poste par unité (contrairement à ce qui a été dit par la DPJJ lors de la CAP des ASS...) en sachant qu'ils pourront être créés à moyens constants (ETPT), notamment suite au départ d'un éducateur. Qui croire ? Il est à craindre que cette affirmation ne se résume qu'à une position de principe au regard de la politique de suppressions de postes d'ASS de ces dernières années.

Concernant la mobilité, du fait du report du calendrier des CAP, la prise de poste s'effectuera du 15 janvier au 1er mars 2012 en fonction de la situation des agents concernés.

En outre, au sujet des règles de mobilité, l'administration a dérogé à sa règle des deux ans, dès lors qu'un agent avait d'une part, pris son poste au 1er septembre 2010 et d'autre part, un avis favorable de la DIR. Si nous prenons acte d'un assouplissement conjoncturel de la règle des deux ans que nous avons toujours contestée, la position de l'administration crée une nouvelle inégalité de traitement. En effet, certaines DIR ont appliqué strictement la règle des deux ans en mettant un avis défavorable empêchant la mutation quand d'autres ne s'y opposaient pas, permettant la mobilité.

Enfin, l'Administration a refusé de doubler le poste sur lequel est muté un agent de la région Grand Ouest, doté d'une décharge syndicale supérieure à 50%, au prétexte que l'activité du service ne le nécessite pas. Le DRH remet ainsi en cause le remplacement des agents exerçant un mandat syndical qui implique une absence de leur service. Ce non remplacement décidé par l'administration, contrairement à l'usage antérieur, augmentera de fait la charge de travail dans le service, risquant de faire peser cette responsabilité sur les représentants syndicaux.

La CAP devait également examiner l'avancement des éducateurs 2^{ème} classe pour l'accès à la première classe. L'examen de ce point a été retiré de l'ordre du jour en cours de CAP. L'administration s'est rendue compte, en cours de travaux, qu'elle n'avait pas réglementairement convoqué la CAP pour traiter cet avancement. L'avancement sera étudié à la CAP du 25 janvier 2012, ce qui n'aura pas d'incidence sur l'effectivité et la prise en compte indiciaire du passage en 1^{ère} classe.

La délégation éducateurs/CSE SNPES/PJJ-FSU